

PLAISANCE

LA CCI DU VAR, PIONNIÈRE, SIGNE LA CHARTE DES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE DE PACA



René Gaudino, Président de l'Union des ports de plaisance de Paca (UPACA) et vice-président de la Fédération française des ports de plaisance (FFPP) ; Mireille Peirano, vice-présidente du Conseil régional ; Roland Caturegli, membre élu de la CCI du Var.

© Photo: DDT

Le 2 avril, la tournée régionale de présentation de la Charte des ports de plaisance et de pêche a fait escale à Toulon, au Palais du Commerce et de la Mer. Une centaine de décideurs, parmi lesquels les gestionnaires de ports, les professionnels du nautisme, les associations de commerçants et de plaisanciers, les fédérations professionnelles intéressées ont participé à cet événement majeur, visant à repositionner l'outil portuaire en tant que véritable outil stratégique d'aménagement et de développement économique. Dès le mois d'octobre 2014, le président de la CCI du Var Jacques Bianchi avait pris « l'engagement d'inscrire les ports de la CCI dans ce dispositif de qualité globale, intégrant toute la chaîne de valeur de la destination nautique que représente un port : son entretien, la qualité d'accueil, les équipements proposés mais aussi le tissu commercial et touristique à proximité », a rappelé Roland Caturegli, membre élu de la CCI du Var. Le 2 avril, la CCI du Var a donc signé la Charte de développement durable des ports de plaisance et de pêche de Paca et ainsi pris l'engagement auprès de l'UPACA (Union des Ports de Plaisance de Paca) et de la Région d'appliquer cette charte sur les ports de la rade de Toulon, qu'elle gère avec l'ensemble des parties prenantes intéressées. À travers cette signature, la CCI du Var confirme son implication pour renforcer l'attractivité de la destination Var, pour continuer à développer des synergies, pour contribuer à repositionner l'outil portuaire en véritable outil stratégique d'aménagement et de développement économique durable. La CCI du Var a déjà rappelé maintes et maintes fois son attachement au développement durable et économique des ports : elle est engagée dans le Contrat de Baie pour des ports propres, elle s'implique dans des manifestations nautiques internationales, elle a mené à l'automne 2014 une vaste campagne de communication « Ports d'attache »...

Des retombées économiques estimées à 6 M€

La CCI du Var s'implique pour dynamiser la plaisance, dont les retombées économiques sont loin d'être négligeables. « Selon les études menées par l'UPACA, un bateau de plaisance inférieur à 24 mètres dépense en moyenne 80 euros par nuitée. Ce qui représente pour les ports de plaisance de la rade de Toulon et les 78.000 nuitées qu'ils génèrent chaque année, plus de 6 millions d'euros de retombées économiques pour le territoire », souligne Roland Caturegli. La signature de la Charte est un pas de plus pour satisfaire les plaisanciers et les attirer toujours plus nombreux dans les ports varois. D'autres ports varois ont signé la Charte : Port Fréjus, les ports de Sanary-sur-Mer et Bormes les Mimosas. ■

CONTACT CCI

Mission nautisme
stephanie.tiphaigne@var.cci.fr • Tél. 04 94 22 88 39

NAUTISME

TAXE DE MOUILLAGE : MOBILISATION PAYANTE DE TOUS LES ACTEURS

En mars dernier, l'assemblée nationale retenait l'amendement proposant d'imposer à tout plaisancier stationnant dans le périmètre d'une aire marine protégée, une taxe de mouillage. Contre cet impôt, qui menaçait l'attractivité de tout le littoral français, mais aussi l'économie de la filière nautisme et du tourisme, la CCI du Var, l'Union patronale du Var et la Fédération des Industries Nautiques ont exercé leur rôle de porte-parole des dirigeants vers la sphère publique et remporté une belle victoire.

La mer doit rester libre...

En avril, la campagne « Pour que la mer reste libre » était lancée pour sensibiliser les professionnels du nautisme varois et azuréens. Cette campagne comprenait notamment une enquête pour mesurer les impacts du projet de loi. Elle a généré 31,5% de participation varoise et 22% de participation azurélienne sur un périmètre national.

... Et le restera

L'ensemble des actions menées a permis d'aboutir au rejet de la taxe de mouillage le 2 juin dernier. « Nous avons su appuyer notre appel pour que la mer reste libre sur des données réelles et des projections. Nous avons su jouer collectif, nous avons su parler vrai, d'une seule voix, au bon moment. Notre mobilisation a été payante et nous pouvons aujourd'hui nous satisfaire du résultat, nous avons été entendus », se félicite Jacques Bianchi, président de la CCI du Var. Ensemble, les organisations représentatives du monde économique ont réussi à préserver la performance des PME, l'attractivité du territoire et surtout préserver l'emploi. ■

POUR QUE LA MER RESTE LIBRE
RÉPONDEZ À L'APPEL

NON À LA TAXATION DES MOUILLAGES

SIGNEZ L'APPEL SUR merlibre.fr

Ensemble, nous affirmons notre volonté d'agir pour défendre la Communauté maritime et du littoral. La mer doit demeurer un espace ouvert, dans les règles du droit, celles du système et du respect de l'environnement. Nous nous opposons à toute autre restriction et tout particulièrement à la déviation par l'argent. Nous demandons aux décideurs nationaux comme locaux d'entendre cet appel.